



Épine Judo Chantonnay

📍 : 5 rue Gambetta – 85110 CHANTONNAY

✉ : epine.judo@hotmail.fr – ☎ : 06 14 41 99 17

Site internet : www.judochantonnay.com

Page Facebook : www.facebook.com/judochantonnay



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Identification :

Notre association de Judo est déclarée en préfecture sous la dénomination ÉPINE JUDO CHANTONNAY (association Loi 1901) et affiliée à la FFJDA (Fédération Française de Judo-Jujitsu, Kendo & Disciplines Associées). Son siège social est situé : 5 rue Gambetta – 85110 CHANTONNAY.

2. Objectif de l'Association :

Le but principal de l'association est la pratique du judo et du jujitsu et des disciplines associées. Elle souhaite procurer l'équilibre aux pratiquants et développer leurs qualités morales et physiques, pour les garçons et les filles à partir de 4 ans, et sans limite d'âge, tant que le médecin donne l'autorisation de la pratique de ce sport.

3. Inscriptions et Cotisations :

❖ Tarif

La cotisation demandée est annuelle (le tarif est revu tous les ans) ; elle comprend l'adhésion à l'association et la licence. Il y a possibilité de régler en plusieurs fois par chèque ou en espèces.

❖ Inscription et dossier

Avant inscription, chaque futur adhérent a droit à deux cours gratuits. Ensuite, chaque licencié doit remplir le dossier d'inscription et régler sa cotisation. Celui-ci ne sera pas accepté aux cours tant qu'il n'aura pas régularisé sa situation.

❖ Désistement

Tout désistement ou arrêt en cours d'année doit être formulé par écrit au responsable de l'association et ne sera remboursé que pour raison médicale. Il sera effectué un remboursement au prorata des mois de présence moins la valeur de la licence.

❖ Date de réinscription

Le début des inscriptions se fait au début septembre de chaque année sportive et la saison se termine fin juin de l'année suivante. Les inscriptions restent possibles en cours d'année.

4. Déroulement des cours :

❖ Lieu

Les cours se déroulent dans la salle de judo dite : "salle Pierre GAULTIER", rue Gambetta à Chantonnay (au 1^{er} étage, au-dessus de la salle de basket).

❖ Horaires

Le planning sera remis en début de saison à chaque adhérent. Nous vous demandons d'être à l'heure pour les cours.

❖ Encadrement

Il est assuré par un professeur diplômé d'État.

❖ Responsabilités

L'encadrement est responsable des enfants pendant les horaires de cours. Les baby judokas et les poussins doivent être conduits dans la salle par les parents et laissés dans la salle uniquement en la présence du professeur. Les parents doivent venir rechercher leur enfant dans la salle à la fin de la séance.

❖ **Conduite à tenir dans le dojo**

Pour un meilleur déroulement des cours, dans le calme et la sérénité, toute personne (adulte ou enfant) se doit de respecter le silence durant le déroulement des cours. Le professeur et les membres du bureau se réservent le droit de faire sortir les personnes indisciplinées.

❖ **Absences**

En cas d'absence au cours, prévenir directement le professeur (06 14 41 99 17) aux heures de cours ou la veille.

❖ **Tenue vestimentaire et hygiène**

Chaque judoka se doit de respecter une bonne hygiène corporelle, et doit avoir les ongles coupés et courts.

Sur le tatami, aucune autre tenue que le kimono n'est autorisée. Chaque judoka doit avoir le sien, dans un bon état de propreté, à chaque cours. Pas de tee-shirt pour les garçons (seulement pour les filles). Aucun bijou ni attache-cheveux métallique.

❖ **Discipline**

Le manque de respect envers l'encadrement ou envers un membre du bureau ou de l'équipe pendant les entraînements ou les compétitions, ainsi que tout manque de discipline, peut entraîner un renvoi temporaire, voire définitif selon la gravité du fait. Après décision du bureau, un courrier lui sera adressé et aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de vol constaté (aux entraînements ou en compétition) par un membre de l'association, le renvoi du club sera immédiat dans les conditions évoquées précédemment, et sans appel pour la personne concernée. Elle devra restituer ou rembourser l'objet du vol.

De ce fait, les vêtements et chaussures de marque ou objets de valeur (bijoux, portables, ainsi que tout moyen de paiement) sont fortement déconseillés.

5. Participation aux compétitions :

❖ **Date**

Les compétitions se déroulent en général le week-end, le samedi ou le dimanche. Que ce soit en individuel ou en équipe, les compétiteurs seront prévenus par écrit avec coupon-réponse à remettre au professeur en respectant la date de retour indiqué sur le document.

❖ **Absences**

En cas d'absence à la compétition, prévenir directement le professeur (06 14 41 99 17), la veille de préférence.

❖ **Transport**

Le transport pour les compétitions ou échange interclubs sera effectué par les familles. Le véhicule doit être en bon état de marche, le conducteur titulaire du permis de conduire, la carte d'assurance avec une date de validité non échue. Le conducteur devra se conduire en « bon père de famille ».

6. Responsabilités de l'association :

L'association ÉPINE JUDO CHANTONNAY décline toute responsabilité, pour les membres de l'association, en cas de vol d'effets personnels, quels qu'ils soient, dans les vestiaires ou dans le dojo.

7. Modifications du règlement :

Le comité directeur se réserve le droit de modifier le règlement intérieur à tout moment dans la saison. Il sera affiché dans la salle.

Nom et prénom du licencié :

À Chantonnay, le :/...../.....

Signature du licencié

Signature des parents (si le licencié est mineur)